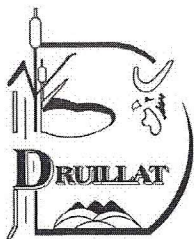


**MAIRIE de DRUILLAT**

01160

Tél. : 04 74 39 07 98

Fax : 04 74 39 13 57



DRUILLAT, le lundi 7 novembre 2011

[mairiedruillat@wanadoo.fr](mailto:mairiedruillat@wanadoo.fr)

**Monsieur le Maire de 01160 DRUILLAT**

A

**Monsieur Daniel ORY  
Président du Comité du 9 décembre 1905  
42, rue Charles Robin  
01000 BOURG-en-BRESSE**

**Objet :**

**Demande d'un lieu digne destiné aux cérémonies civiles et républicaines**

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre correspondance en date du 5 septembre 2011, dont j'ai donné lecture au Conseil Municipal qui s'est tenu ce 24 octobre dernier.

Vous m'interpellez concernant les possibilités offertes pour le déroulement d'obsèques civiles.

En effet, comme vous le précisez, les mariages civils, les parrainages républicains... se déroulent bien dans la salle de réunions de la mairie.

Mais, concernant les cérémonies d'obsèques civiles, ces dernières se tiennent, très souvent, directement au cimetière.

Cependant, dernièrement, une famille souhaitant bénéficier d'un temps de recueillement lors de l'inhumation d'un proche avait sollicité la mairie et la salle polyvalente avait été mise à sa disposition gracieusement.

Le Conseil Municipal a, suite à la lecture de votre correspondance, retenu le principe que toute nouvelle famille qui formulerait une demande pour l'usage d'une salle lors d'obsèques civiles sur le territoire communal, pourrait accéder à cette même salle dans la limite de sa disponibilité ; faute de quoi, la salle de réunion de la mairie, d'une dimension assez confortable, serait mise à la disposition des requérants.

Vos coordonnées et les indications concernant le but de votre association ont été publiées dans le dernier compte-rendu de la réunion de conseil municipal évoquée ci-dessus.

J'espère avoir répondu aux attentes de votre association et vous prie d'agréer,  
Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,**

**Bernard COULON.**

